



AVIS PUBLIC
AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET
DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Conformément à l’article 513 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Magog a, par la résolution 350-2026 adoptée le 21 septembre 2026, ordonné la vente à l'enchère publique de certains immeubles à l'égard desquels des taxes foncières, des charges assimilées à celles-ci ou des droits de mutation exigibles pour l’année 2025 ou une année antérieure demeurent impayés, en tout ou en partie.

AVIS PUBLIC est, par conséquent, donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Magog, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le :

5 novembre 2026, à 10 h,

à la salle du conseil de la Ville de Magog, située au 7, rue Principale Est, à Magog, afin de recouvrer les sommes alors dues relativement à ces immeubles, y compris les intérêts et les frais applicables, à moins qu'elles ne soient acquittées avant la vente.

Propriétaire au rôle	Adresse de l'immeuble	Numéro de lot(s) ¹	Matricule	Montant total à acquitter pour le retrait de la vente au 5 novembre 2026 *
DEBI EUNICE F. MCDUGALL	935 CHEMIN DES PÈRES, MAGOG Québec, J1X 5R9	6 041 561	45072-0513-38-0300-00000000	64 853,30 \$
LAWRENCE C. REUSING GÉRARD A. REUSING	19 À 21 CHEMIN DE LA BAIE, MAGOG Québec, J1X 5R9	3 276 308	45072-0610-36-9092-00000000	48 294,56 \$
A/S JOËL BONN TRUST OF ESTATE EDW. ISRAEL BONN	CHEMIN VIENS, MAGOG Québec, J1X 5R9	3 275 444; 3 485 639; 3 705 068; 3 705 069; 3 705 070; 3 705 072; 3 705 074; 3 705 075; 3 705 084; 3 705 088; 3 705 091; 3 705 093; 3 705 094; 3 705 095; 3 705 098	45072-0613-32-9391-00000000	91 427,64 \$
A/S JOËL BONN SUCCESSION JEAN GOLDSTEIN	CHEMIN VIENS, MAGOG Québec, J1X 7T1	3 705 080; 3 705 081; 5 989 319	45072-0613-87-9807-00000000	39 137,11 \$
DEBORAH EUNICE MCDUGALL	991, CHEMIN VIENS, MAGOG Québec, J1X 7T1	3 705 087	45072-0713-03-6238-00000000	75 277,40 \$
DEBORAH EUNICE MCDUGALL	CHEMIN VIENS, MAGOG Québec, J1X 7T1	3 276 888	45072-0713-13-4650-00000000	198 324,41 \$
MINISTÈRE DU REVENU DIVISION DES BIENS NON RÉCLAMÉS 9232-0829 QUÉBEC INC. (STEVE FORTIN)	RUE DESJARDINS, MAGOG Québec, J1X 0L9	3 275 022; 3 275 023; 3 275 024	45072-0815-25-4189-00000000	8 657,37 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	CHEMIN FORTIN, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 426	45072-1010-16-3211-00000001	33 004,58 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉS, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 416	45072-1010-31-4581-00000001	9 243,47 \$
A/S LLOYD LANGLOIS ET MICHÈLE SÉVIGNY 9273-5604 QUÉBEC INC.	399 À 405 RUE PRINCIPALE OUEST, MAGOG Québec, J1X 2B2	3 143 493; 3 593 210; 3 593 209	45072-1014-49-5352-00000000	134 155,23 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead

A/S STEPHAN GERVAIS 9452-0293 QUÉBEC INC.	468 À 476 RUE DUSSAULT, MAGOG Québec, J1X 6H5	4 226 563	45072-1114-20- 2766-00000000	9 912,96 \$
A/S PIERRE-OLIVIER MARTIN MARTIN FPP INC.	1543 RUE PRINCIPALE EST, MAGOG Québec, J1X 1Z8	5 322 847; 5322841- PC	45072-1214-75- 6737-00000002	17 490,71 \$
A/S PIERRE-OLIVIER MARTIN MARTIN FPP INC.	1535 RUE PRINCIPALE EST, MAGOG Québec, J1X 1Z8	5 322 843; 5322841- PC	45072-1214-75- 6737-00000101	16 081,85 \$
A/S PIERRE-OLIVIER MARTIN MARTIN FPP INC.	0, RUE PRINCIPALE EST, MAGOG Québec, J1X 1Z8	5 663 170	45072-1314-04- 7360-00000000	10 536,31 \$
A/S PIERRE-OLIVIER MARTIN MARTIN FPP INC.	0, RUE PRINCIPALE EST, MAGOG Québec, J1X 1Z8	4 681 790	45072-1314-14- 3534-00000000	10 321,47 \$
A/S PIERRE-OLIVIER MARTIN MARTIN FPP INC.	0, RUE PRINCIPALE EST, MAGOG Québec, J1X 1Z8	4 681 789	45072-1314-14- 8905-00000000	10 557,56 \$
A/S NICOLAS PRÉVOST CONSTRUCTION N.E.F. INC.	1-2200 BOULEVARD INDUSTRIEL, MAGOG Québec, J1X 5T3	5 591 437; 5591436- PC	45072-1316-30- 2022-00000001	65 179,50 \$
A/S DENIS POIRIER 9298-9524 QUÉBEC INC.	2-2200 BOULEVARD INDUSTRIEL, MAGOG Québec, J1X 5T3	5 591 438; 5591436- PC	45072-1316-30- 2022-00000002	59 889,89 \$
A/S ERIC ROBERT 9451-4551 QUÉBEC INC.	3-2200 BOULEVARD INDUSTRIEL, MAGOG Québec, J1X 5T3	5 591 439; 5591436- PC	45072-1316-30- 2022-00000003	50 199,66 \$
A/S ERIC ROBERT 9451-4551 QUÉBEC INC.	4-2200 BOULEVARD INDUSTRIEL, MAGOG Québec, J1X 5T3	5 591 440; 5591436- PC	45072-1316-30- 2022-00000004	17 064,97 \$
A/S DENIS POIRIER 9298-9524 QUÉBEC INC.	5-2200 BOULEVARD INDUSTRIEL, MAGOG Québec, J1X 5T3	5 591 441; 5591436- PC	45072-1316-30- 2022-00000005	109 080,13 \$
A/S DENIS POIRIER 9298-9524 QUÉBEC INC.	6-2200 BOULEVARD INDUSTRIEL, MAGOG Québec, J1X 5T3	5 591 442; 5591436- PC	45072-1316-30- 2022-00000006	109 112,23 \$
A/S DENIS POIRIER 9298-9524 QUÉBEC INC.	9-2200 BOULEVARD INDUSTRIEL, MAGOG Québec, J1X 5T3	5 591 445; 5591436- PC	45072-1316-30- 2022-00000009	225 345,16 \$
A/S DENIS POIRIER 9298-9524 QUÉBEC INC.	10-2200 BOULEVARD INDUSTRIEL, MAGOG Québec, J1X 5T3	5 591 446; 5591436- PC	45072-1316-30- 2022-00000010	79 825,67 \$
ROGER MASSON MINISTÈRE DU REVENU, DIVISION DES BIENS NON RÉCLAMÉS	0 RUE DU CORMORAN, MAGOG Québec, J1X 0M6	4 461 744	45072-0806-50- 0757-00000000	265,57 \$
MINISTÈRE DU REVENU DIVISION DES BIENS NON RÉCLAMÉS JULES TREMBLAY	0 RUE DE LA BERNACHE, MAGOG Québec, J1X 0M6	4 462 410	45072-0805-65- 1868-00000000	371,05 \$
MINISTÈRE DU REVENU DIVISION DES BIENS NON RÉCLAMÉS RENÉ LAYETTE	0 RUE DE LA STERNE, MAGOG Québec, J1X 0M6	4 462 104	45072-0905-30- 5349-00000000	591,95 \$
MINISTÈRE DU REVENU DIVISION DES BIENS NON RÉCLAMÉS ROY CÔTÉ PERREAULT S.E.N.C.	2 823 979, MAGOG Québec, J1X5X7	2 823 979	45072-1216-19- 2577-00000000	999,61 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	CHEMIN FORTIN, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 409	45072-1010-00- 7679-00000001	5 977,42 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	CHEMIN FORTIN, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 408	45072-1010-01- 4951-00000001	4 860,99 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	CHEMIN FORTIN, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 407	45072-1010-02- 4716-00000001	4 582,02 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG	4 704 406	45072-1010-02- 6076-00000001	2 453,58 \$

CLICHE ET ST-ROCH INC.	Québec, J1X 0M7			
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 405	45072-1010-03- 6619-00000001	2 667,80 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 403	45072-1010-04- 9306-00000001	3 295,17 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	RUE DES NÉNUPHARS, MAGOG Quebec, J1X 0M7	4 704 411	45072-1010-10- 6853-00000001	6 059,61 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 402	45072-1010-14- 3443-00000001	3 827,86 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 401	45072-1010-14- 8653-00000001	3 164,54 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 400	45072-1010-24- 4246-00000001	2 884,95 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 399	45072-1010-24- 8534-00000001	3 235,79 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 415	45072-1010-31- 3154-00000001	6 465,21 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 417	45072-1010-32- 5431-00000001	5 386,61 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 418	45072-1010-32- 8258-00000001	5 305,08 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 394	45072-1010-33- 9615-00000001	2 993,85 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 398	45072-1010-34- 2525-00000001	3 387,88 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 397	45072-1010-34- 7028-00000001	2 943,52 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 395	45072-1010-43- 2671-00000001	3 194,14 \$
A/S MARIO ST-ROCH LES ENTREPRISES CLICHE ET ST-ROCH INC.	ALLÉE DES ORCHIDÉES, MAGOG Québec, J1X 0M7	4 704 396	45072-1010-44- 0533-00000001	2 928,76 \$

*Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date, de même que des intérêts et pénalités qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalités seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Les immeubles mentionnés, lorsque construits, seront vendus avec les bâtisses et dépendances s'y trouvant.

Les immeubles mentionnés seront vendus sans aucune garantie.

Les ventes seront faites avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, rattachées aux immeubles.

Préinscription des enchérisseurs

La personne qui veut être admise à enchérir doit remplir le formulaire de préinscription disponible sur le site Internet de la Ville. Elle peut également s'inscrire au préalable de 9 h 00 à 9 h 45, aux date et endroit fixés pour la vente.

Autres conditions pour enchérir

1° déclarer devant la personne faisant la vente, ses nom, prénom, qualité et résidence;

2° présenter un document parmi les suivants qui prouve son identité et comporte sa photo :

- a) permis de conduire;
- b) carte d'assurance maladie;
- c) passeport.

3° présenter sa procuration, si elle veut enchérir pour une autre personne physique.

De plus, la personne qui veut être admise à enchérir pour une personne morale doit :

1° présenter un extrait certifié conforme de la résolution ou d'un règlement du conseil d'administration l'autorisant à enchérir;

2° présenter le numéro d'entreprise du Québec (NEQ);

L'adjudicataire d'un immeuble taxable qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de son inscription.

Mode de paiement

L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication, par chèque certifié ou traite bancaire fait à l'ordre de la Ville de Magog. Veuillez noter qu'il ne sera pas possible de payer par carte de débit ou de crédit.

Défaut de paiement de l'adjudicataire

À défaut de paiement de l'adjudicataire, le second plus haut enchérisseur lui sera substitué à titre d'adjudicataire et devra payer immédiatement le montant de son enchère. Le plus haut enchérisseur en défaut ne sera pas tenu de payer la différence entre les deux enchères.

À défaut de paiement immédiat par le second plus haut enchérisseur, l'immeuble sera remis en vente sans délai.

Saisine et droit de retrait

Après le paiement, l'adjudicataire est saisi de la propriété de l'immeuble adjugé, et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit tel que prévu à l'article 531 de la *Loi sur les cités et villes*, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant cette année.

Informations sur les immeubles

Pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant un immeuble en vente, vous pouvez consulter le site Internet de la Ville à <https://www.ville.magog.qc.ca/vente-pour-taxes>. Les propriétés visées par la présente procédure y sont mises à jour régulièrement.

Pour des informations sur les usages permis, contactez la Direction de la planification et du développement du territoire de la Ville. Aucun renseignement de cette nature ne sera donné lors de la vente.

Taxes applicables

La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes, sauf s'il s'agit d'un immeuble utilisé à titre de résidence, qui n'est pas neuf.

Avis aux propriétaires des immeubles en vente

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalités et frais) doit être fait directement à la Ville de Magog. Si vous faites le choix de procéder par paiement

électronique, il vous appartient, d'une part, de vous informer auprès de la Ville du montant total dû en capital, intérêts et frais à la date du paiement et, d'autre part, d'en informer la Ville en faisant clairement la preuve de votre paiement pour que le processus puisse être interrompu à l'égard de votre immeuble.

Donné à Magog, ce 24 septembre 2026



Mélanie Pelletier
Avocate et greffière adjointe